



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement « **NUMÉRO 416-2016 RELATIF À LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ ADMINISTRATIF ET AUX POUVOIRS QUI LUI SONT CONFÉRÉS PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, AINSI QUE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL** » a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC le 13 septembre 2016.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 23^e jour de septembre deux mille seize.



Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier